



**Rapport de la commission des finances concernant le préavis de la Municipalité au Conseil communal n°04/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 465'500.- pour augmenter l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque générée sur le site des Communaux**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie les 20 août, 2 et 10 septembre 2019 afin d'étudier le préavis susmentionné. Elle remercie Messieurs Roland Corthay et Charly Viquerat, municipaux, pour leur présence lors de la séance du 20 août afin de nous présenter le projet et de répondre à nos questions.

La commission des finances relève et déplore d'avoir dû traiter cet objet sous pression de délai, dans l'urgence et la précipitation. Elle a dû jongler avec trois versions du présent préavis, présentant à chaque fois des chiffres différents. Le programme *100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique* du Canton de Vaud date pourtant du mois d'août 2017.

En outre, la commission relève les éléments suivants :

1. Il n'y a eu aucune autre offre qui lui aurait permis de procéder à une comparaison des coûts.
2. Les chiffres de la page 7 n'ont pas été validés par un expert indépendant.
3. Le taux de 20% des divers et imprévus pour l'infrastructure pour création de la communauté RPC démontre que cette position n'est pas définie avec une précision requise pour un préavis.
4. Le tableau de l'analyse des gains potentiels (page 7 du préavis) ne tient compte
  - a. ni de la TVA sur les charges de fonctionnement (CHF 532.- an)
  - b. ni de l'amortissement de la sous-station sur 30 ans (CHF 4'633.- par an)
  - c. ni de l'amortissement des infrastructures RPC et de stockage de CHF 290'500.-, diminué du subside et du fonds de réserve pour travaux futurs, soit CHF 20'169 sur 10 ans (CHF 2'017.- par an)
  - d. ni du besoin de la reconstitution du capital nécessaire au remplacement des batteries, soit CHF 186'203.- sur 10 ans (CHF 18'620.- par an)

5. Le tableau *Éléments de financement* ne relève d'aucune déontologie financière :
- Le montant de CHF 85'702.- a été porté en revenu 2019 sur le compte 363.4351, soit dans le ménage courant de la commune
  - Le montant de CHF 86'195.- a été porté en revenu 2018 sur le compte 355.4656, soit dans le ménage courant de la commune
  - Le montant de CHF 82'990.- (10 x les gains potentiels calculés dans le préavis) représenterait le retour sur investissement sur 10 ans. Toutefois, ce montant, comme indiqué précédemment, ne tient pas compte de la TVA, des amortissements et des besoins de reconstitution du capital de remplacement des batteries.
6. Le montant net à financer pour la trésorerie courante s'établit à CHF 465'500.-, diminué de CHF 36'000.- (participation SEFA) et CHF 98'434.- (subside cantonal), soit CHF 331'066.- L'économie nécessaire à obtenir sur 10 ans doit au minimum couvrir la reconstitution du capital nécessaire au remplacement des batteries estimé à CHF 186'203.- Or, le gain potentiel s'établit comme suit :

Gain annuel espéré :	CHF 8'299.-
./. TVA :	CHF 532.-
./. amortissements annuels :	CHF 6'650.-

-----  
CHF 1'117.- x 10 = CHF 11'170.-

Comparé au coût estimé de remplacement des batteries de CHF 186'203.-, le manque de financement après 10 ans est de CHF 175'033.-

D'autre part, la commission des finances constate que l'autoconsommation de la salle polyvalente seule permettrait une économie de CHF 5'640.- par année, pour un investissement de l'ordre de CHF 30'000.- tel qu'inscrit à la page 2 du préavis.

De plus, si l'autoconsommation de la salle polyvalente était mise en place, l'investissement prévu dans le préavis serait alors de CHF 435'500.- et conduirait non pas à une économie, mais à une charge supplémentaire de CHF 3'523.- par année.

Un des risques majeurs mis en évidence par la commission des finances est celui de la non-mise en service du système au 31 décembre 2019, qui conduirait à augmenter le financement à charge de la commune de CHF 98'434.-

Enfin, le plan d'investissement de la législature est déjà particulièrement chargé.

En conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, propose au Conseil communal de rejeter le préavis 04/2019.

Pour la commission des finances :

Le Président :



Florian Magnollay

Le rapporteur :



Antoine Allaman

Etoy, le 10 septembre 2019